

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

3 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le trois avril 2017 le Conseil Municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 24 mars deux mille dix-sept, sous la présidence de M. Joseph PARPAILLON, Maire.

Etaient présents : Mme Monique MAISONNEUVE, Mme Catherine HEUZEY, M. Christian ARDOUIN, Mme Aliette BERTHELOT, M. Sébastien ARROUËT, Mme Chantal LE MÉNÉLEC, M. Bernard BRÉHERET, Mme Christel GAUTIER, M. Pierre GADÉ, M. Dominique FOLLUT, M. Elie B RISSON, M. Gilles BERRÉE, M. Aurélien BRUNETIERE, Mme Marie-Françoise BRISAC, M. Patrick BRIATTRE, Mme Morgane FONTAINE, M. Hugo OILLIC, Mme Catherine ADAM, M. André NYAMSI, Mme Angélique M'BEMBA, Mme Florence CORMERAIS, M. Gérard PIERRE, Mme Béatrice DELABRIÈRE, M. François-Xavier PRIOU, M. Louis RAMIN, M. Erwan HUCHET, Mme Armelle CHABIRAND, M. Jean-Sébastien GUITTON, M. Christophe ANGOMARD, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Lionel AUDION

Absentes ayant donné pouvoir :

Mme Nadia HOUDOUX

donne procuration à

Mme Monique MAISONNEUVE

Mme Christine HERVY

donne procuration à

Mme Chantal LE MÉNÉLEC

Mme Maryse PIVAUT

donne procuration à

M. Christophe ANGOMARD

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monsieur Patrick BRIATTRE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

02. Subventions 2017

Monsieur BREHERET rapporte :

I.	Secteur environnement	3
II.	Secteur éducation enfance jeunesse.....	3
A.	Subventions du secteur scolaire	3
B.	Subventions du secteur petite enfance	5
C.	Subventions du secteur jeunesse	6
III.	Secteur sport	6
A.	Subventions de fonctionnement :.....	7
B.	Subventions au titre des manifestations en partenariat :	8
C.	Provision pour l'Aide à la Formation des Jeunes :.....	9
D.	Haut Niveau Amateur :	9
IV.	Secteur culturel.....	10
A.	Associations du secteur culturel.....	10
V.	Secteur retraités	13
VI.	Secteur relations internationales	14
VII.	Secteur commémorations	15

I. SECTEUR ENVIRONNEMENT

Les concours financiers apportés par la ville recouvrent en développement durable la forme de « subventions de fonctionnement ». Il s'agit de la subvention habituelle, attribuée chaque année pour soutenir l'activité associative dans la commune ou sur le territoire métropolitain, qui permet :

- d'aider et de promouvoir l'animation locale notamment sur le champ de l'environnement, du commerce équitable et de la consommation responsable ;
- de bénéficier de formation pour les agents communaux ;
- de contribuer à la cohésion sociale et à l'amélioration du cadre de vie ;
- de bénéficier d'une expertise dans les domaines concernés ;
- de soutenir l'action bénévole et en même temps l'emploi que génèrent les activités de certaines associations.

Le total des subventions développement durable proposées s'élève à 4 250 €.

Les crédits correspondants sont prévus sur les comptes 6574.830 (M3DP).

Il est proposé de renouveler pour l'année 2017 les subventions comme précisé dans le tableau ci-dessous :

Associations	Subventions attribuées en 2016	Subvention demandée pour 2017	Proposition de la ville pour 2017
Goujon orvaltais	400 €	500€ + Exceptionnel : 100 €	400 €
ASAD	200 €	200 €	200 €
Bretagne Vivante	150 €	200 €	150 €
COMPOSTRI	1 000 €	2 000€	1 000 €
Ligue Pour la Protection des Oiseaux	150 €	500 € + Exceptionnel 200 € -	150 € + 50€ exceptionnel
NACPE	300 €	700 €	300 €
FDGDON (dispositif de lutte contre les frelons asiatiques)	3 200 €	délibération CM du 15 décembre 2014	Maximum 2 000 € (selon volume d'interventions prises en charge / critères)

II. SECTEUR EDUCATION ENFANCE JEUNESSE

A. Subventions du secteur scolaire

Par le biais de subventions, la Commune accompagne les associations qui contribuent, en complément des missions de l'Education nationale, à la réussite scolaire et à l'épanouissement des élèves.

Chaque association s'inscrit dans la philosophie de la charte éducative locale pour son fonctionnement au quotidien et doit développer au minimum une action en faveur de l'école ou des enfants concernés dans son périmètre d'intervention.

1. Associations parascolaires et de parents d'élèves (fédérées ou indépendantes)

Le montant de la subvention attribuée à chaque association a été calculé de la façon suivante :

- une part fixe d'un montant de 170 € couvrant les frais de l'assurance responsabilité civile de l'association ainsi que ses frais administratifs ;
- une part variable calculée sur la base d'une attribution forfaitaire (maintenue comme en 2016), à 0,75 € par élève et ramenée à l'effectif global de l'école.

ASSOCIATIONS PARASCOLAIRES	Attribution 2016	DEMANDE 2017 de l'association	PROPOSITION 2017 (arrondie à l'€ supérieur)
Amicale Laïque Bois St-Louis	368,75 €	400 €	359 €
Amicale Laïque Ferrière	459,50 €	500 €	450 €
ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES		DEMANDE 2017 de l'association	PROPOSITION 2017 (arrondie à l'€ supérieur)
FCPE Ferrière	459,50 €	470 €	450 €
Parents d'élèves du Vieux Chêne	410,00 €	850 €	439 €
« Les Parents du Pont Marchand »	374,00 €	600 €	382 €
Parents d'élèves de la Salentine (APES)	329,75 €	300 €	300 €
« Les Parents d'Emile » (Gibier)	377,00 €	700 €	367 €
« Parents d'élèves du Bois Saint-Louis »	368,75 €	370 €	359 €
Parents d'élèves du Bois Raguenet	392,00 €	500 €	391 €
A.P.E.L. St Joseph	348,50 €	350 €	350 €
<u>TOTAL</u>	3 887,75 €	5 040 €	3 847 €

2. Associations proposant des activités éducatives :

Deux associations d'accompagnement scolaire interviennent sur la Ville d'Orvault, en complément de l'action menée par des bénévoles au sein des centres socioculturels de la Bugallière et de Plaisance :

- L'association « Salentine Coup d'Pouce » auprès des enfants de l'école élémentaire de la Salentine le soir après l'école ;
- L'association « Entraide Scolaire » au domicile de l'enfant. Cette prestation est réservée aux familles à faible quotient.

Par ailleurs, l'association de l'Institution Saint-Dominique à Saint-Herblain, qui accueille des enfants orvaltais, mène au profit de ces enfants, comme elle le fait pour tous les enfants scolarisés au sein de l'institution, des activités périscolaires éducatives que la Commune aide chaque année sur la base d'une subvention de 5,00 € par élève orvaltais scolarisé en maternelle et en élémentaire.

ASSOCIATIONS	Attribution 2016	DEMANDE 2017 de l'association	PROPOSITION 2017 (arrondie à l'€ supérieur)
Association « Salentine Coup d'Pouce »	150 €	150 €	150 €
Association Entraide Scolaire	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Association Institut Saint-Dominique	800 €	800 €	755 €
<u>TOTAL</u>	1 950 €	1 950 €	1 905 €

Les montants figurant dans les tableaux ci-dessus seront imputés sur le compte 20 6574 pour un total de : 5 752,00 €.

B. Subventions du secteur petite enfance

Le partenariat existant avec les associations du secteur Petite Enfance a pour objectif de promouvoir et de favoriser la qualité de l'accueil du jeune enfant. Il est proposé de poursuivre pour l'année 2017, le subventionnement des associations partenaires comme précisé dans le tableau ci-dessous :

Associations	Activité	Subventions 2016	Proposition 2017	Observations
Crèche associative « Cabanes à doudous » <i>(regroupement de deux crèches associatives)</i>	Accueil permanent d'enfants de 0 à 3 ans 49 places.	227 348 €	216 000 €	Subvention exceptionnelle de 8 000 € accordée par la Ville en 2016. Baisse de la participation de la ville suite au contrôle de gestion (cf DCM du 12 décembre 2016). Estimation annuelle pour un versement sur la base d'un état de présence détaillé et d'un taux unitaire horaire.
Crèche « Le Jardin des lucioles »	2 places réservées pour l'accueil d'enfants orvaltais dont les parents exercent une activité sur des horaires atypiques.	8 666 €	8 700 €	Estimation annuelle, pour un versement trimestriel au regard d'un état de présence détaillé et d'une validation des horaires présences à la signature du contrat, assorti d'un taux unitaire horaire
Association des Ass. Mat. et des familles d'accueil « Les Petits Filous »	Accueil individuel chez les assistants maternels	400 €	400 €	Association qui propose des activités (animations, soirée...) aux assistants maternels en complément de celles proposées par le RPE.
Crèche « La Maison des poupies ».	Accueil permanent de 2 enfants porteurs de handicap.	600	4 600 €	Prise en compte en urgence de 2 enfants porteurs de handicap. Estimation annuelle au vu d'un état de présence détaillé et d'un taux unitaire horaire
TOTAL DES SUBVENTIONS		237 014€	229 700€	

Les montants sont imputés sur le compte : 64 6574

C. Subventions du secteur jeunesse

1. Subvention aux centres socioculturels dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse :

La Ville s'est engagée à soutenir deux projets portés par les centres socioculturels, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.) signé pour la période 2015- 2018 entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de Loire Atlantique :

- Un Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP), initié par le centre socioculturel de la Bugallière ;
- Un accueil de jeunes 14-17 ans, initié par le centre socioculturel de Plaisance.

En conséquence, au titre de l'année 2017, la Ville attribuera les subventions suivantes :

- Une subvention d'un montant 4 742,59 € en faveur du centre socioculturel de la Bugallière ;
- Une subvention d'un montant de 16 858,56 € en faveur du centre socioculturel de Plaisance.

Soit un total de 21 601,15 € imputé sur le compte 421 6574.

Il convient de noter que la Ville percevra, en contrepartie, une aide financière dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

2. Subvention liée au Programme d'Investissement pour l'Avenir (PIA) Jeunesse :

La Ville s'est engagée, dans le cadre du Programme d'Investissement pour l'Avenir (PIA) Jeunesse à soutenir l'association Entreprises dans la Cité afin de permettre la conception et la réalisation d'un outil coopératif en faveur de l'insertion des jeunes. Cette base de connaissances partagée se traduira par un outil cartographique des actions en matière d'insertion socio-professionnelle des jeunes, dont les utilisateurs seront les prescripteurs de ces actions. En conséquence, au titre de l'année 2017, la Ville attribuera, en fonction de l'avancement du projet, une subvention de 1000,00 € à Entreprises dans la Cité.

Cette subvention est imputée sur le compte 522 6574.

III. SECTEUR SPORT

Les propositions d'attribution de subventions aux associations sportives sont établies après analyse des dossiers de demande de subvention transmis par les associations.

Les propositions répondent aux objectifs suivants :

- soutien au fonctionnement des clubs,
- accompagnement des manifestations sportives organisées par les clubs,
- aide à la formation des jeunes de moins de 16 ans,
- soutien à la pratique de la compétition de haut niveau amateur.

En outre, compte tenu du contexte budgétaire global, mais avec la préoccupation de pérenniser l'actuel niveau de soutien aux clubs sportifs, l'enveloppe subit une baisse de 1 %. Elle s'inscrit ainsi dans l'effort nécessaire et général de maîtrise des finances.

Ainsi, l'enveloppe globale du secteur sportif en la matière s'élève à 178 862 € pour cette année décomposée en 87 620 € pour le soutien au fonctionnement, 27 247 € pour le soutien aux manifestations, 25 245 € pour l'aide à la formation et 38 750 € pour le haut niveau amateur.

A – Subventions aux associations sportives (dont 500 € reversés du service culturel correspondant à la subvention versée au CLO pour sa section marche en 2016, devenue une association sportive : « les Pieds'Zailés »)	87 620 €
B – Promotion du sport : manifestations sportives en partenariat (dont 2 376 € pour le semi-marathon de l'ACRO et 22 000 € votés au titre du Kappa E.Leclerc Mini Mondial : 20 000 € déjà versés à Orvault SF et 2 000 € conditionnels)	27 247 €
C – Provision pour l'aide à la formation	25 245 €
D – Subvention haut niveau amateur 2016-2017 (2 ^{ème} versement) et provision 2017-2018 (1 ^{er} versement)	38 750 €
TOTAL	178 862 €

Les crédits sont prévus sur le compte 40-6574.

A. Subventions de fonctionnement :

La Ville a étudié les dossiers uniques de subventions présentés par l'ensemble des associations sportives. Les critères visent à valoriser les aspects suivants :

- L'inscription au sein d'une organisation fédérale valorisant la pratique en compétition ou de loisirs.
- Les niveaux de compétition atteints par le club.
- Les nombres de compétiteurs individuels et par équipe.
- Le nombre de sportifs, et en particulier l'effectif d'orvaltais au sein de l'association.
- La structure et la taille de l'association (nombre de licenciés, de salariés, de bénévoles).
- L'investissement du club auprès des jeunes, identifiable par la répartition des licenciés dans les différentes catégories.
- Les efforts de formation à l'égard des éducateurs, du corps arbitral et des dirigeants, démontrant ainsi la volonté de continuité de leurs activités et le souci d'offrir aux adhérents une éducation sportive de qualité.
- Les contraintes fédérales, tel l'arbitrage, inhérentes à chaque discipline sportive.
- Les déplacements obligatoires, résultant de l'organisation fédérale, en championnat et en coupe.
- Les bilans financiers et divers éléments comptables fournis par les clubs.

Les critères de subventions de fonctionnement ont pour objectif principal l'équité financière entre les clubs.

Les montants des subventions sportives 2017 ont ainsi été établis par la municipalité et sont présentés dans les tableaux figurant ci-après :

ASSOCIATION - DISCIPLINE		EFFECTIFS au 15/11/2016		PROPOSITION SUBVENTION 2017	PART DU MONTANT DES SUBVENTIONS PAR CATEGORIE SPORTIVE
ORC	Sports collectifs ballon extérieur	498	1406 (20.9%)	7 368 €	27 583 € (31%)
OSF		665		17 281 €	
USBF		243		2 934 €	
HBO	Sports collectifs en salle	287	858 (12.8%)	4 721 €	17 543 € (20%)
OVB		105		1 052 €	
OSB		309		8 253 €	
SCOB		157		3 517 €	

ASSOCIATION - DISCIPLINE		EFFECTIFS au 15/11/2016		PROPOSITION SUBVENTION 2017	PART DU MONTANT DES SUBVENTIONS PAR CATEGORIE SPORTIVE
OBC	Sports de raquette	349	1298 (19.3%)	2 512 €	13 705 € (16%)
OCTC		567		6 709 €	
OSTT		247		2 483 €	
TCBO		135		2 001 €	
ARCHERS ORV	Sports d'adresse	110	183 (2.7%)	1 921 €	3 317 € (4%)
OESCAL		43		517 €	
OESCRI		30		879 €	
ALPCG	Expression corporelle et artistique	298	1144 (17%)	3 289 €	9 160 € (10%)
AVEL		163		/	
GVPC		262		1 040 €	
OMF		336		1 155 €	
ORS		85		3 676 €	
CODAMA	Sports d'opposition	42	367 (5.5%)	1 320 €	4 795 € (5%)
CODAMJ		158		1 389 €	
SKCO		109		1 293 €	
SCOL		50		448 €	
SKOL GOUREN		8		345 €	
AND	Pratiques de plein air	142	617 (9.2%)	512 €	4 014 € (5%)
CCO		185		636 €	
PIEDS ZAILES		72		664 €	
SCOA		218		2 202 €	
BCO	Loisirs sportifs	50	76 (1.1%)	867 €	1 516 € (2%)
EPCOP		26		649 €	
SCON	Natation	421	421 (6.3)	4 019 €	4 019 € (5%)
ASCJR	Sport scolaire	131	347 (5.2%)	860 €	1 968 € (2%)
ASLNA		130		698 €	
UGSEL		NC		/	
USEP		86		410 €	
Total (A)		6717		87 620 €	

Les effectifs ont augmenté de 7.42% par rapport à la saison passée (6253 adhérents en 2015).

B. Subventions au titre des manifestations en partenariat :

Liées à l'organisation des manifestations soutenues par la Ville d'Orvault, ces aides financières sont établies au vu des comptes de résultats des dites manifestations et des budgets prévisionnels des associations organisatrices.

L'enveloppe est reconduite en 2017, avec une baisse prévue de 1% pour les manifestations suivantes : Tournoi inter-régional jeunes de Hand-Ball Orvault début juin et Tournoi national de l'ORC fin août.

La subvention pour le « Kappa E. Leclerc Mini Mondial d'Orvault Sports Football » à Pâques 2017 a été votée en décembre 2016. Il a été décidé du montant maximum de la subvention 2017 à savoir 22 000 € et décomposée en deux tranches, un montant principal de 20 000 € et une tranche conditionnelle de 2 000 €.

La subvention pour le Semi-marathon de l'Association des Courses sur Route Orvaltaises mi-mars a été votée en février 2017 pour un montant de 2376 €.

B - PROMOTION DU SPORT : MANIFESTATIONS SPORTIVES EN PARTENARIAT ET RESULTATS OBTENUS				
MANIFESTATION	ASSOCIATION	Subventions attribuées 2016	Subventions 2017	Provision indicative 2017
Kappa-E.Leclerc Mini Mondial (Subvention déjà votée)	OS Football	7 700 €	22 000 €	
Semi-Marathon (Subvention déjà votée)	ACRO	2 400 €	2 376 €	
Tournoi national U15-U17	ORC Football	1 450 €		
Tournoi inter-régional jeunes Hand-ball	HBO	1 450 €		
Total (B)		13 000 €	24 376 €	2 871 €

C. Provision pour l'Aide à la Formation des Jeunes :

En vue de promouvoir la démarche des clubs en matière d'accueil des publics jeunes, et notamment en matière d'éducation par le sport, la municipalité a créé l'aide à la formation des jeunes. En 2016, l'enveloppe était de 25 500 €.

En 2017, l'enveloppe sera d'un montant de **25.245 €**, au vu des efforts budgétaires demandés.

C - AIDE A LA FORMATION	2016	2017
Total (C)	25 500 €	25 245 €

D. Haut Niveau Amateur :

La politique de contractualisation avec les clubs se traduit depuis 2009 par un soutien financier supplémentaire, lié au niveau de pratique et à l'excellence des sportifs orvaltais. Il est consolidé en 2017 par le versement de la seconde moitié des subventions : **22 500 €**, au titre de la saison 2016-2017, décomposée comme suit :

- **7 500 €** sur 12 500 € (dont 5 000 € ont déjà été versés) pour Orvault SF,
- **15 000 €** sur 20 000 € (dont 5 000 € ont déjà été versés) pour OS Basket.

L'aide sera reconduite pour la saison 2017-2018, dès lors que le club concerné remplira les conditions d'octroi liées au Haut Niveau Amateur. Il est prévu en 2016-2017 : **16 250 €**, soit la moitié de la somme allouée pour les clubs :

- **6 250 €** (sur 12 500 € prévus) pour Orvault SF,
- **10 000 €** (sur 20 000 € prévus) pour OS Basket.

L'enveloppe globale de **38 750 €** est inscrite au budget 2017.

D - HAUT NIVEAU AMATEUR ET PROVISION	Versements 2016		Subvention saison 2016/2017	Provision indicative 2017
	(Versement 2 saison 2015-2016)	(versement 1 saison 2016-2017)	(versement 2 saison 2016-2017)	(versement 1 saison 2017-2018)
OS Basket (niveau N2 équipe senior féminine)	7 500 €	5 000 €	15 000 €	
OS Football (niveau DH Ligue équipe sénior masculine)	7 500 €	5 000 €	7 500 €	
Total (C)	15 000 €	10 000 €	22 500 €	16 250 €

IV. SECTEUR CULTUREL

A. Associations du secteur culturel

Les propositions d'attribution de subventions aux associations culturelles ont été établies après analyse des dossiers de subvention transmis par les associations.

L'analyse de base s'est fondée sur les critères habituels :

- données structurelles : nombre d'adhérents (dont nombre d'Orvaltais), nombre d'activités, nombre de salariés, avantages en nature (mise à disposition de locaux, ...), date de création.
- données financières : ratio subvention ville/nombre d'adhérents orvaltais, autofinancement, résultat financier de l'exercice précédent, montant des placements, montant du budget.
- action associative : implication dans l'animation communale, implication dans la vie du quartier, rayonnement à l'extérieur (image pour la ville), projets.

L'enveloppe globale a subi une contraction de 1%, comme dans les autres secteurs.

Trois objectifs ont été fixés dans la gestion de ce dossier :

- essayer autant que possible de maintenir le niveau de la subvention à un niveau constant
- gérer les diminutions selon des critères transparents et objectifs
- dégager une marge en vue de créer une enveloppe dédiée à la pratique de la danse chez les enfants et les jeunes, dans l'esprit de l'enveloppe d'aide à la formation des jeunes de moins de 16 ans du secteur sportif. Ce nouveau dispositif sera proposé au premier conseil municipal après la rentrée 2017.

Les associations ont ainsi été distinguées selon six catégories :

1. Les associations à vocation animation de quartier

Ces associations développent une offre de proximité dans une logique approchant celle des deux associations gestionnaires des centres socioculturels. Elles comptent pour la plupart un grand nombre d'adhérents. Les subventions pour ces associations sont envisagées à un niveau stable.

2. Les associations d'éducation artistique et culturelle

Ces associations complètent les dispositifs municipaux d'éducation artistique et d'action culturelle. A ce titre, les subventions sont envisagées à un niveau stable.

3. Les associations porteuses d'évènementiel

Ces associations développent des festivals d'envergure communale, voire régionale, et bénéficient d'un partenariat de la Ville. A ce titre, les subventions sont envisagées à un niveau stable.

4. Les autres associations participant activement à l'animation de la commune

Ces associations répondent souvent « présent » aux animations organisées par la Ville : Flâneries de Noël, Téléthon, Diabolo Menthe, animations à Ormédo, etc. Il est proposé de réduire de 10% les subventions. En valeur absolue, cette baisse ne représente pas un gros montant pour chaque association.

5. Les associations participant peu ou pas à l'animation de la commune

Ces associations ont un objet social et une audience plus confidentiels et fonctionnent en cercle plus fermé. Il est proposé de réduire de 20% les subventions à ces associations, à l'exception de celle allouée à l'association « Au plaisir de lire » en raison de son montant (40€).

6. Les associations à statut spécial

L'association « Deep River Voices » est un prolongement de la chorale éponyme de l'école des musiques. Une convention de coopération lie les deux structures en garantissant une stabilité de la subvention annuelle de fonctionnement.

La Bibliothèque Sonore est une association nationale dont l'antenne nantaise dispense des prestations à un certain nombre d'Orvaltais aveugles ou malvoyants. Compte tenu de cette vocation au carrefour de la culture et du social, la subvention est envisagée à un niveau stable.

Pour mémoire, en contrepartie de la subvention, la Ville demande aux associations :

- d'appliquer des tarifs d'adhésion et/ou d'inscription moins élevés pour les adhérents orvaltais que pour les autres adhérents
- de s'impliquer, au moins ponctuellement, dans des animations d'envergure communale (Diabolo Menthe, Dimanches de la Gobinière, Flâneries de Noël, les animations d'Ormédo, Fête de la musique, ...).

Le total des attributions proposées permet de dégager une enveloppe de 1 103€ qui sera consacrée à un soutien accru de la danse en direction des enfants et des jeunes.

Les crédits seront prélevés sur le compte 30.6574.

V. SECTEUR RETRAITES

La Ville d'Orvault soutient l'action des associations de retraités dans les différents quartiers de la Ville.

Afin de valoriser l'engagement des bénévoles et l'autonomie des clubs dans l'organisation de leurs animations, il est proposé depuis 2015 de distinguer dans les subventions une part fixe et une part proportionnelle au prorata du nombre d'adhérents Orvaltais, du nombre de bénévoles et du nombre de manifestations organisées en autonomie.

Ainsi cette année, les subventions sont proposées comme suit :

- Part fixe : 500 € pour les clubs du Petit Chantilly, de l'Amitié et de Soleil d'automne
- Part fixe de 369 € pour le club de Plaisance compte tenu de son nombre d'adhérents Orvaltais sensiblement plus faible.
- Part proportionnelle d'un montant global de 884€ réparti comme suit :
 - 80 % au prorata du nombre d'adhérents Orvaltais
 - 10 % au prorata du nombre de bénévoles impliqués dans les animations en partenariat avec la Ville et l'ORA
 - 10 % au prorata du nombre de manifestations organisées en autonomie.

Les dépenses seront inscrites au compte 61.6574

Association	Adhérents Orvaltais		Subvention 2016	PROPOSITION 2017		
	2016	2017		Part proportionnelle	Part fixe	Total
Club du Petit Chantilly	57	62	703 €	217 €	500 €	717 €
Club de l'Amitié	126	109	951 €	403 €	500 €	903 €
Club Soleil d'automne	67	72	718 €	241 €	500 €	741 €
Club de Plaisance	6	8	385 €	23 €	369 €	392 €
TOTAL			2 757 €	884 €	1 869 €	2 753 €

SUBVENTIONS	2016	Proposition 2017
Subventions aux clubs de retraités	2 757 €	2 753 €
Subvention spécifique partenariat ORA : clôture d'Octobre en fête à l'hippodrome de Nantes – courses hippiques et organisation du Grand Prix de la Ville d'Orvault	1 585 €	1 585 €
Subvention ORA	10 142 €	10 142 €
TOTAL	14 484 €	14 480 €

VI. SECTEUR RELATIONS INTERNATIONALES

Les propositions d'attribution de subventions aux associations du secteur relations internationales sont établies après analyse des dossiers de demande de subvention transmis par les associations.

Après étude de ces dossiers, et constat des réalités, plusieurs orientations sont proposées.

Concernant le Comité de Jumelage, le niveau de ses disponibilités financières permet d'envisager un reflux de 2 % de la subvention sans fragiliser les comptes de l'association.

Concernant la coopération décentralisée avec Kindia, via l'association Coopération Atlantique Guinée 44 : les cinq communes partenaires (Basse-Goulaine, Bouaye, Orvault, St-Jean-de-Boiseau et Ste-Luce-sur-Loire) ont convenu de lancer un nouveau projet, EDUKINDIA 2, pour prolonger le premier programme parvenu à échéance en 2016. L'objectif global demeure de contribuer à l'amélioration des conditions sanitaires dans les écoles.

Concernant la coopération décentralisée avec Sô-Ava, via l'association ARCADE : la délégation orvaltaise qui s'est rendue sur place en février 2016 a constaté des résultats contrastés, alternant satisfactions (la qualité des latrines de type « ARCADE » - les plus performantes en milieu lacustre, la réussite du programme dans les collèges) et déceptions (de nombreuses latrines non entretenues, voire non utilisées). Ces constats ont été expliqués au Maire de Sô-Ava, oralement en conclusion de la visite, puis par courrier. L'association ARCADE a missionné plusieurs de ses membres pour retourner faire un bilan de situation en novembre 2016. Quelques avancées ont pu être observées et quelques garanties semblent avoir été obtenues. Toutefois, considérant le caractère insuffisamment consolidé de la situation, il a été convenu en concertation avec Nantes Métropole de faire découvrir aux acteurs de Sô-Ava l'exemple d'une coopération réussie sur une thématique similaire avec une ville du Cameroun. Dans cette perspective, la subvention habituellement allouée à la coopération avec Sô-Ava reste provisionnée mais ne sera proposée au Conseil Municipal que lorsque le projet aura été relancé sur de nouvelles bases.

Enfin, la subvention de fonctionnement allouée à ARCADE est légèrement revue à la baisse au vu des disponibilités financières de l'association.

Les propositions sont les suivantes :

DOTATION 2016 : 15 965 € (non compris la solidarité internationale)

Compte : 04 - 6574

Associations	Adhérents		Subvention attribuée 2016	Subvention proposée 2017
	2016	2017		
Comité de Jumelage	62 fam.	61 fam.	2 500 €	2 450 €
	2 asso.	2 asso.		
ARCADE			1 425 €	1 400 €
ARCADE - Programme latrines			/ €	/ €
Coopération Atlantique Guinée 44			5 800 €	5 900 €
Total			9 725 €	9 750 €

VII. SECTEUR COMMEMORATIONS

Pour le secteur « Commémorations », il est proposé d'attribuer les subventions 2017 telles que décrites dans le tableau ci-dessous :

Bénéficiaire	Attribution 2016	Proposition 2017
ARAC Association Républicaine des Anciens Combattants	242,50 €	242,50 €
Souvenir Français	Exceptionnelle 1 050 €	242,50 €
Union nationale des combattants section Orvault	340,00 €	340,00 €
Les Messagers du Cens	194,00 €	194,00 €

Les crédits sont prévus, pour l'ensemble de ces subventions, sur le compte 6574.020.

DECISION

Sur proposition des commissions ressources et administration, sport et équipements, culture et relations internationales, éducation enfance jeunesse et aménagement urbanisme et environnement, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** les montants des subventions aux associations tels que présentés ci-dessus.

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : 04 AVR. 2017

Et par publication le : 05 AVR. 2017

Extrait certifié conforme

Orvault, le 4 avril 2017

Pour le Maire

Le Directeur Général



Jean-François MAISONNEUVE

